

L'AME ET LA REINCARNATION



Les Druides enseignaient la réincarnation. L'accès au Gwenwed, homologue du Paradis des chrétiens, n'était envisageable qu'après la purification de l'âme par des épreuves de la vie terrestre. Cela n'était possible qu'après un minimum de neuf incarnation (nombre purement symbolique). Au delà, le nombre des renaissances sur terre n'était pas déterminé. Il dépendait de la rapidité avec laquelle l'âme se débarrassait de ses tares.

Quoique immatérielle, l'âme n'en est pas moins une modalité de l'unique substance dont toutes formes sont constituées. Elle est différenciée par son taux de vibrations. Elle peut vivre sans être emprisonnée dans la matière organique. Elle s'incarne pour aider l'homme.

La réincarnation accepte le postulat que l'âme survit à la décomposition du corps physique. Elle est donc immortelle, éternelle et, même si on considère qu'elle est une parcelle divine, elle est incarnée. Si elle perdure après la mort, rien ne s'oppose à ce qu'elle existât avant la naissance.

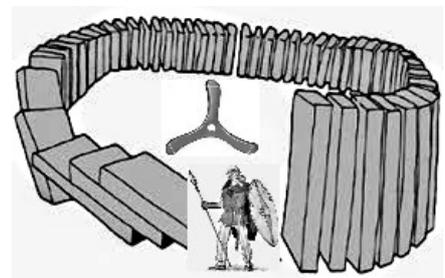
Les Druides admettaient que l'âme, dont l'imperfection du véhicule où elle avait vécu était trop grande, pouvait se réincarner dans un corps animal, végétal ou minéral. C'était, en réalité, une manière de symboliser le purgatoire et l'enfer. Ces termes sont et le symbole exprimé ne doivent pas être pris à la lettre, car la réincarnation repose sur l'optique d'une marche en avant plus ou moins rapide, mais sans régression.



En Druidisme, l'âme n'est pas une émanation directe de OIW. Elle appartient à la Grande Âme Universelle nommée Menw ou Menwed, laquelle est animée par le souffle divin.

Du fait de sa pérennité post-mortem et pré-naissance, l'âme est réelle. Le corps humain n'étant que temporaire et périssable est l'être apparent, illusoire. Il n'est que le support, l'habitable de l'âme qui est, elle, le soi réel.

La réincarnation regarde devant, vers le futur, pousse l'âme vers plus de perfection en la poussant vers de nouvelles épreuves. Le souvenir des choses passées n'est plus nécessaire pour ces nouvelles expériences. On les oublie pour ne pas surcharger la mémoire humaine objective. Elles demeurent, cependant, dans la mémoire de l'âme.



La loi de cause à effet régit le processus de la réincarnation. Elle est très connue sous le nom de Karma. Nous disons Krwi. Seul le terme employé change. La doctrine est la même.